



## OBTENIR OU RENOUVELER LE STATUT EVB DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

### Procédures d'inscription et critères d'obtention et de renouvellement du statut EVB

- A) Pour vous inscrire ou vous réinscrire au mouvement EVB, vous devez :
1. a) Pour un nouvel établissement : remplir le **formulaire d'inscription** au mouvement EVB (disponible sur le site <http://evb.csq.qc.net/>), défrayer les coûts annuels d'inscription et l'expédier au secrétariat EVB de la CSQ et à votre syndicat local.
  - b) Pour un établissement déjà inscrit : sur réception de **l'avis de facturation (en octobre)**, remplir le **formulaire de renouvellement** au mouvement EVB, défrayer les coûts annuels de renouvellement et l'expédier au secrétariat EVB de la CSQ et à votre syndicat local.

Un établissement **inscrit** figure sur la liste d'envoi des Établissements verts Brundtland et, donc, reçoit la documentation pertinente à l'animation EVB ainsi que divers outils éducatifs et pédagogiques, conçus et publiés par la CSQ et ses partenaires, proposant des démarches interdisciplinaires, recourant à la pédagogie de projet, de coopération et de conscientisation.

2. Envoyer au secrétariat EVB de la CSQ et à votre syndicat local **le relevé de réalisations** complété **avant le 1<sup>er</sup> mai** de chaque année et **au moins trois semaines** avant votre activité de reconnaissance.

Votre établissement sera alors considéré **actif**. Le personnel et les élèves d'un établissement **actif** peuvent bénéficier :

- du soutien de votre syndicat et/ou de la personne responsable EVB de votre syndicat ;
- du soutien de personnes-ressources de la CSQ et de ses affiliés, incluant des retraités et retraitées de l'enseignement et les membres du Comité conseil EAV ;
- d'une visibilité à l'intérieur des outils d'information de la CSQ et de ses affiliés, ainsi que dans les médias locaux et nationaux. Entre autres, les *Bonnes nouvelles EVB* sur le site <http://evb.csq.qc.net/>. Le projet *Ma rue verte* permet aussi de faire connaître et reconnaître les réalisations EVB ;
- de l'appui et de l'expertise des organismes partenaires et collaborateurs des EVB ;

- de moments intenses de ressourcement lors des sessions nationales et locales du mouvement des EVB (échanges, formation, débats).

3. Organiser une **activité de reconnaissance** la première année et, ensuite, au moins une aux trois ans. Compléter et faire parvenir la demande de reconnaissance EVB au secrétariat EVB de la CSQ avec une copie à votre syndicat local et à la personne responsable EVB au local.

Votre établissement sera alors considéré **reconnu**. Le personnel et les jeunes d'un établissement **reconnu** peuvent bénéficier :

- du statut EVB symboliquement représenté par la Gaïa, une photolithographie originale du peintre Benoît Simard, qui vous sera remise pour témoigner de votre engagement la première année ;
- d'outils supportant l'animation du projet d'obtention (ou de renouvellement) du statut EVB : affiches, certificats, banderole, signets, etc. ;
- de la présence de personnalités nationales et locales lors de la tenue de l'activité de reconnaissance EAV-EVB ;
- d'une visibilité locale, nationale et internationale ;
- d'un appui des organismes partenaires et collaborateurs du mouvement EVB.

- B) Pour réaliser le défi, chaque EVB s'engage à :

1. Réaliser ou poursuivre au moins **deux actions de rayonnement dans le milieu**, assurant la continuité de votre engagement au sein du mouvement EVB.

Exemples : mise sur pied d'un Comité vert Brundtland, intégration des valeurs du mouvement EVB à la politique ou au projet éducatif de votre établissement, engagement du Conseil d'établissement ou de la direction de l'établissement, participation à un réseau régional ou national EVB, établissement d'une politique d'achat de papiers écologiques (papier de reproduction et papiers jetables), etc.

2. Réaliser ou poursuivre au moins **une action éducative pour chacune des quatre catégories suivantes** :

a) **Au sein de la classe** : par exemple, réalisation des activités pédagogiques de *Construire une citoyenneté responsable*, réutilisation et récupération du papier, utilisation rationnelle de l'énergie, gestion responsable de l'eau, recyclage des contenants, lombricompostage, compostage, résolution pacifique des conflits, utilisation de vaisselle durable, achat de produits équitables, mise sur pied d'une coopérative, d'une friperie, d'un marché aux puces, alimentation saine dans la boîte à lunch ou à la cafétéria, réduction du suremballage, etc.

b) **Au sein de l'école** : par exemple, organisation d'une campagne de sensibilisation pour l'utilisation de papier recyclé, aide aux devoirs par les pairs, organisation d'un événement lors de la Semaine d'actions contre le racisme ou de jours, de semaines et de mois thématiques en EAV (voir le **calendrier** sur le site <http://evb.csq.qc.net/>).

- c) **Ouverture sur la communauté** : par exemple, nettoyage des berges d'un cours d'eau, participation à une collecte de nourriture, de vêtements, implantation d'une piste cyclable, *etc.*
- d) **Ouverture sur le monde** : par exemple, correspondance avec des élèves d'un autre pays, parrainage de prisonniers d'opinion, cueillette de vélos, parades de mode « no logo », salon sur la consommation responsable, achat de produits locaux et en vrac, participation à des campagnes menées par des organisations d'aide nationale et internationale, *etc.*

Bref, réaliser ou poursuivre des actions qui respectent les 6R pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.